

Assurance-Vie : n'oubliez pas que l'iceberg des frais a une partie immergée (2nd partie)

Dans la 1ere partie (pour la relire, [cliquez ici](#)), nous insistions sur le fait que les investisseurs privés se focalisaient sur les frais de l'assurance-vie les plus apparents mais les moins significatifs, ceux provenant des Unités de Compte.



Dans notre article précédent, Nous vous recommandions pour réduire les frais de votre contrat de vous orienter vers les ETF dont les frais sont en moyenne 10 fois plus faibles que ceux des OPCVM classiques de gestion active. Ils offrent en sus plus de flexibilité.

La souscription d'OPCVM présente une différence apparemment attractive. Vous déléguez à un gérant les choix de valeur. Dès lors, les arbitrages sur l'OPCVM peuvent être aussi peu fréquents que son exposition est large : un fonds diversifié pourra être conservé à long terme, tandis qu'un OPCVM sur les actions brésiliennes par exemple, convient moins au « Buy and hold » (acheter et conserver). Ce principe s'applique avec plus d'acuité aux d'ETF. Il n'existe pas d'ETF diversifié sur plusieurs classes d'actifs et les ETF de gestion active ne sont pas (encore) très répandus. De plus la granularité de l'univers ETF est bien plus fine que celle des OPCVM. Vous pouvez sélectionner très précisément la classe d'actifs sur laquelle vous voulez investir. Dès lors, un choix s'offre à vous. Vous pouvez faire votre allocation sur la base d'une poignée d'ETF, disons 2 à 5, suivant les indices majeurs comme le MSCI World, le MSCI Emerging market, le S&P500, le Stoxx600 pour les actions et l'Euro MTS pour la partie obligataire. Dans ce cas, les arbitrages peuvent être relativement rares. C'est l'approche adoptée par les Robo-Advisors. L'investisseur peut également décider de chercher de la performance de manière plus fine sur des ETF spécialisés. Le choix est vaste. Quelques exemples : secteurs, thème (eau, luxe, carbone...), pays « exotiques »*, ETF à inverse et à levier...



L'utilisation d'ETF à granularité élevée impose une analyse détaillée de l'investissement ainsi qu'une plus grande réactivité**. Les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Vous pouvez panacher. Selon nous, les contrats d'assurance-vie inférieurs à 50.000€ doivent se limiter à la 1ere approche. A partir de 150.000€, on peut être dans la seconde approche, mais rien n'interdit de demeurer concentré sur une poignée d'ETF à large spectre. Il convient ici de faire le choix qui vous ressemble.

Bien sûr, si vous avez le temps, les compétences et les outils vous pouvez le faire seul. Vous éviterez ainsi des frais supplémentaires. Mais la délégation à un professionnel est un choix raisonnable, surtout si vous optez pour une gestion à granularité fine. Les frais de gestion pourront aller de 0.6% et 1.2% environ. Ainsi, le coût total de votre contrat d'Assurance-Vie pourrait être (exemple sur un contrat de 150.000 €) :

Frais de gestion administrative :	0.8 %
Frais de gestion allocataire :	0.8 %
Frais des sous-jacent (ETF) :	0.2 %
TOTAL :	1.8 %

N'hésitez pas à comparer sans oubliez de prendre en compte les frais totaux des sous-jacents.

Comment choisir votre allocataire ?

Il s'agit d'un choix important puisque c'est lui qui va s'occuper du moteur de performance de votre contrat d'Assurance-Vie. Prenez votre temps. 3 mois par exemple. Sélectionnez une poignée d'allocataire, disons entre 3 et 6. Demandez-leur de définir leur stratégie de gestion pour les mois à venir au regard de votre situation et de vos objectifs. Au bout de 3 mois, posez-vous la question : « Avez-vous compris ce qui dans le scénario décrit initialement s'est déroulé comme prévu ou pas ? ». Si répondre vous-même à cette question vous paraît hors de portée, faites le point avec chaque Conseiller.

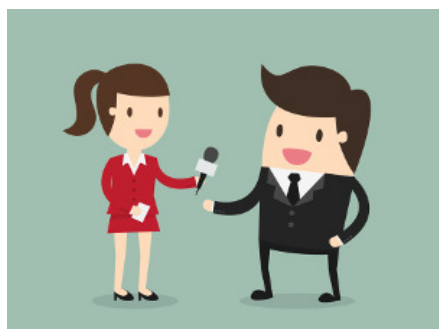
Leurs explications vous paraissent-elles cohérentes à 3 mois d'intervalle ? Au sortir de ce second rendez-vous, vous devriez avoir les idées plus claires. Le but n'est pas de savoir les conseillers sélectionnés ont eu raison ou tort, mais de juger de leur cohérence et de votre capacité à comprendre leurs explications.

(*) *il n'existe pas de définition du pays « exotique ». Selon nous, 1/la performance est bonne à prendre partout là où elle se trouve, pourvu que le pays réponde à un certain nombre de critères. 2/ Investir en France est « exotique » pour de nombreux investisseurs internationaux, qui n'ont pas des objectifs éloignés aux vôtres.*

En conclusion, de ces 2 articles sur l'Assurance-Vie et les coûts :

- Il est possible de réduire nettement la facture de son contrat d'Assurance-Vie tout en maintenant une qualité de service satisfaisante.
- La recherche de baisse de coûts ne doit pas occulter le maintien d'un niveau de service qui vous paraît satisfaisant : conseils patrimoniaux, flexibilité de votre contrat, compréhension de la gestion et, une fois votre choix réalisé, qualité de la performance. Veillez également à conserver la possibilité de changer de gestionnaire en cours de route. Vous avez le droit à l'erreur !

(**) *dans notre esprit, la réactivité ne signifie pas d'acheter et vendre de manière intempestive. Il s'agit d'être en capacité d'agir à tout moment.*

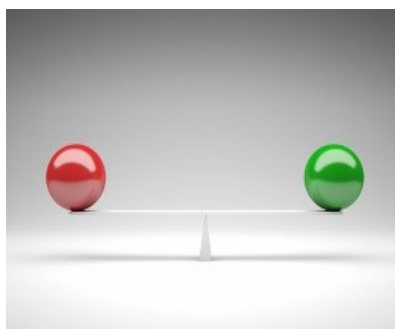


Statistiques

Standard&Poors a publié récemment la mise à jour de son analyse des performances des OPCVM distribués en Europe par rapport à leur benchmark. 2015 a été une bonne année pour les gérants européens. 68% d'entre eux ont réussi à faire mieux que leur indice de référence. Les résultats des gérants sur la zone euro sont moins bons. Seulement 42% ont réussi cet exploit. Sur 3 ans et 5 ans, les résultats se dégradent nettement. Dans le cas de l'Europe, ils sont 36% et 19% à battre l'indice sur ces périodes. En zone euro, ce pourcentage est de 15% et 12%. Sur les OPCVM investis aux Etats-Unis, ces pourcentages sont de 7% et 3%.

Si l'on considère, qu'en moyenne, 10% des OPCVM surperforment au bout de 5 ans, quel est la probabilité que chaque OPCVM de votre sélection de 10 OPCVM surperforme : 1 chance sur 10 milliards.

Source : S&P



Pour ou contre le Smart Beta ?

Le patron de Research Affiliates met en garde les investisseurs contre le Smart Beta. Le Smart Beta sont ces ETF qui suivent un indice dont la composition a été biaisée pour représenter un facteur de risque (Value, rendement, momentum, low volatility...) Selon lui, les résultats pourraient décevoir. Par exemple, l'engouement pour les ETF « low volatility » ont poussé les valorisations de ces titres trop loin. La thématique a battu le S&P500 de 2.7% par an en moyenne sur 10 ans. Le Price-to-book de ces valeurs s'est hissé à 2.5, contre 1.7 en moyenne sur près de 50 ans. Un ajustement aurait de fâcheuses conséquences sur les performances. Cet ajustement pourrait se faire avec une faible volatilité... ou pas. Il existe maintenant près de 600 ETF Smart-Beta aux Etats-Unis. Le phénomène s'étend à l'Europe. Notre avis : le grand intérêt du Smart Beta n'est pas remis en cause. Une sélectivité accrue s'impose.

Source : Research Affiliates



Du nouveau

- JP Morgan qui possède déjà sa gamme d'ETF prend une participation dans Global X, connu pour ses ETF sur des pays lointains et certains segments de marchés.
- Nouvel ETF : Sprott Buzz Social Media Insight. L'indice suivi est constitué des 25 sociétés ayant le « buzz » le plus favorable sur les médias sociaux.
- State Street, bien connu aux Etats-Unis comme en Europe pour sa gamme d'ETF SPDR, a lancé un ETF composé de sociétés américaines cherchant à promouvoir les femmes à des postes importants. Les 3 premières positions : Home Depot, Berkshire Hathaway et Oracle. Frais de gestion bas : 0.2%.

Groupe LinkedIn



Nous sommes à l'initiative de la création du groupe LinkedIn « **ETF pour Tous** ».

Longtemps les particuliers ont été tenus à l'écart de l'explosion des ETF. Vous souhaitez vous exprimer ou juste écouter ce qui se dit sur ce sujet et tous les sujets connexes.

Rejoignez notre groupe en cliquant ici



La maxime du mois

« Un joueur joue aux machines à sous. Un investisseur achète une machine à sous. »

Rédigée le 23 mai 2016

Point Marchés

Les hésitations actuelles sont le fruit des incertitudes concernant les décisions de la Fed en juin et du Brexit. Ce ne sont pas de bonnes raisons pour vendre. Tactiquement : acheter maintenant pour revenir à une position « neutre », vendre en juillet pour passer « sous-investis ».

Régis Yancovici
Fondateur Pragmages



DISCLAIMER

Cette publication constitue une « recherche en investissement » au sens de l'article L544-1 du Code Monétaire et Financier. Il ne s'agit pas de « Conseils en Investissement » personnalisés, ni de propositions d'achat ou de vente.

Les analyses présentes dans ce document sont réalisées avec la plus grande probité et en totale indépendance vis-à-vis des établissements financiers, en particulier des producteurs d'ETF.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les ETF évoqués ne sont pas forcément UCITS et, qu'à ce titre, leur achat par un professionnel de l'investissement peut nécessiter un agrément spécifique.